

LA GOUVERNANCE AU-DELÀ DU DROIT ?

Centre de recherche en droit public
www.crdp.umontreal.ca



Faculté de droit

Université de Montréal

CENTRE DE
RECHERCHE EN
DROIT PUBLIC



Le mardi 6 octobre 2009

La gouvernance et la question du droit

Conférencier: **Daniel Mockle**, Professeur, Département des sciences juridiques, Université du Québec à Montréal

Le mardi 27 octobre 2009

Keynésianisme et néolibéralisme

Conférencier: **Gilles Dostaler**, Professeur, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal

Le mardi 24 novembre 2009

Towards a Jurisprudence of Hybridity

Conférencier: **Paul Berman**, Doyen, Faculté de droit, Arizona State University

Le mardi 9 février 2010

Transformations of the State in World Risk Society

Conférencier: **Edgar Grande**, Professeur, Département de science politique, Université Ludwig-Maximilian

Le mardi 9 mars 2010

Jefferson's Moose, and the Nature of Cyberspace

Conférencier: **David Post**, Professeur, Beasley School of Law, Temple University

Le mardi 30 mars 2010

Le modèle pervers nord-américain de la gouvernance transnationale : une supraconstitution dysfonctionnelle

Conférencier: **Stephen Clarkson**, Professeur, University College, Université de Toronto

La gouvernance se veut d'abord une recherche de nouvelles techniques de gouvernement. Vocable d'abord usité dans le milieu de l'entreprise, il a ensuite migré vers la scène internationale alors que la Banque mondiale a fait de la *bonne* gouvernance un élément central de ses politiques d'aide au développement. Les administrations publiques nationales se sont appropriées le vocable et la gouvernance est dorénavant au centre des préoccupations *managériales* des États. La gouvernance semble d'abord une appréhension structurelle des rapports de pouvoir, puisqu'elle se fonde, entre autres, sur les notions de participation, de consensus, d'équité, d'effectivité et de reddition de compte et cherche à prendre en considération tous les acteurs socio-économiques : la société civile comme le marché et les autorités publiques. La gouvernance peut aussi être entendue comme un processus, c'est-à-dire la mise en place de mécanismes de dialogue et de discussions propres à créer un consensus sur un certain nombre de questions déterminées. Elle révèle une nature polysémique. Les techniques de gestion des affaires humaines qu'elle suppose ne manquent pas de heurter les fondements classiques du droit moderne et de brouiller ses catégories. Recherchant de nouvelles techniques de gouvernement, la gouvernance semble faire fi des voies juridiques d'expression du pouvoir et de la décision. La gouvernance au-delà du droit? Du même coup, dans un monde en quête d'une régulation globale, la gouvernance suggère des modes possibles de conduite des affaires planétaires qui dépassent le droit international classique. Une gouvernance globale en marge du droit international? Les logiques de la gouvernance semblent heurter celles du droit moderne, lui reprochant notamment ses manières autoritaires, univoques et dogmatiques. Du même souffle, on recherche cependant le soutien du droit pour asseoir son action, affirmer son autorité. Par delà ses rapports avec le droit, la gouvernance soulève la question de sa relation avec le principe démocratique : la participation de quelques-uns suffit-elle à consacrer sa nature démocratique? Comment assurer le principe démocratique d'une gouvernance qui se voudrait globale? Quelle pourrait être sa légitimité?

Le cycle de conférences 2009-2010 entend donc proposer une réflexion autour des *nouveaux* mécanismes de gouvernement des choses humaines au regard de la mondialisation, de l'idéal démocratique, des technologies de l'information et de la régulation économique globale.

Toutes les conférences ont lieu dans la salle **A-3464** de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, Pavillon Maximilien-Caron, à **16h30**.